

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

11/2025

**Objet : Affectation des résultats 2024 au budget principal**

**SEANCE VENDREDI 28 MARS 2025**

*L'an deux mille vingt cinq*

*Le 28 mars à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 21 mars 2025 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT*

**Absents excusés :**

*Pierre ALAMELLE pouvoir à Bruno MAURIZOT*

**Absents :** *Amandine HEBREARD*

*Christelle THIEBAULT a été désignée comme secrétaire de séance*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants, L3211-5 et R2311-11 relatifs au vote du budget,

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

**Section fonctionnement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé 2024 à affecter
122 556.00	433 112.65	555 668.65

**Section investissement**

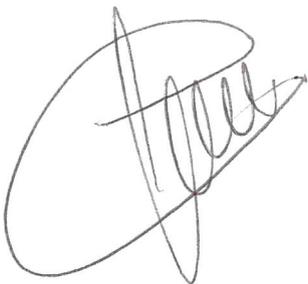
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé 2024 à reporter	Restes à réaliser
- 70 960.13	- 2474.43	- 73 434.56	136 075.44
			62 640.88

Après avoir l'entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
  - Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : **75 000.00**
  - Report de fonctionnement 002 : **480 668.65**
- **AFFECTER** le résultat d'investissement de la manière suivante :
  - Report d'investissement 001 : **- 73 434.56**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI

